

LES DIFFÉRENTES ÉTAPES POUR SOUSCRIRE À CORUM XL

1



COMPLÉTEZ LES DOCUMENTS SUIVANTS :

- BULLETIN DE SOUSCRIPTION**
En cas de démembrement ou de souscription en indivision, remplir un bulletin pour chacun des souscripteurs ou indivisaires.
- QUESTIONNAIRE D'ENTRÉE EN RELATION INVESTISSEURS**
- MANDAT OU CONVENTION DE DÉMEMBREMENT**
pour les souscriptions en démembrement temporaire et viager.
- ADHÉSION AU PLAN ÉPARGNE IMMOBILIER**
pour les souscriptions au Plan Épargne Immobilier.
- ADHÉSION AU RÉINVESTISSEMENT DES DIVIDENDES**
pour les souscriptions au Réinvestissement des dividendes.

Renseignez en lettres capitales, datez et signez les documents.

2



RASSEMBLEZ LES PHOTOCOPIES DES DOCUMENTS SUIVANTS :

POUR LES PARTICULIERS :

- Copie recto verso de deux pièces d'identité différentes du ou des souscripteurs en cours de validité,
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois,
- Relevé d'Identité Bancaire,
- Justificatif d'origine des fonds.

POUR LES PERSONNES MORALES :

- Copie recto verso de deux pièces d'identité différentes du ou des représentants légaux en cours de validité,
- Kbis de moins de 3 mois,
- Statuts certifiés conformes à jour,
- Relevé d'Identité Bancaire,
- Justificatif d'origine des fonds,
- Formulaire de bénéficiaire effectif (formulaire DBE-S à compléter).

3



CONSERVEZ UNE COPIE DU BULLETIN DE SOUSCRIPTION

4



RENOVEZ LE DOSSIER COMPLET ACCOMPAGNÉ DE VOTRE RÈGLEMENT À L'ADRESSE SUIVANTE :

MODE D'ENVOI : COURRIER SIMPLE OU RECOMMANDÉ UNIQUEMENT

CORUM XL
TSA 41864
02 325 Saint-Quentin Cedex

Les fonds doivent être encaissés sur le compte de la SCPI avant la fin du mois pour que le dossier soit traité dans le mois en cours.

Besoin de conseils pour constituer votre dossier ?

Contactez votre conseiller ou CORUM au 01 53 75 87 48

www.corum.fr



VOUS ÊTES UN PARTICULIER M. MmeNuméro associé (si déjà associé) Nom Prénom Nom de jeune fille Nationalité Date de naissance Ville de naissance Pays de naissance salarié non salarié retraité sans professionProfession

(si retraité, indiquez votre ancienne profession)

Situation de famille Régime matrimonial

- célibataire communauté réduite aux acquêts
- marié(e) communauté universelle (contrat)
- veuf(ve) participation aux acquêts
- divorcé(e) séparation de biens
- pacsé(e)

Pays de résidence fiscale Téléphone fixe
(précisez l'indicatif pays)Téléphone mobile
(précisez l'indicatif pays)Adresse postale Code postal Ville Pays E-mail (obligatoire) 

VOUS ÊTES UNE SOCIÉTÉ

Numéro associé (si déjà associé) Forme juridique Dénomination sociale N° SIREN Imposition IS/BIC IR

Représentant légal :

Nom Prénom Date de naissance Ville de naissance Pays de naissance

CO-SOUSCRIPTEUR (SI CO-SOUSCRIPTION DANS LE CAS D'UN MARIAGE OU D'UN PACS)

 M. MmeNuméro associé (si déjà associé) Nom Prénom Nom de jeune fille Nationalité Date de naissance Ville de naissance Pays de naissance salarié non salarié retraité sans professionProfession

(si retraité, indiquez votre ancienne profession)

COLLECTE DE VOTRE CONSENTEMENT

Par défaut, les informations relatives à votre épargne CORUM XL vous seront envoyées par email à l'adresse indiquée. Si vous souhaitez obtenir ces informations par courrier postal vous devez en faire explicitement la demande par courrier ou email à Corum Asset Management à corum@corum.fr.

Vous souhaitez être informé de nos actualités?

Acceptez-vous de recevoir par voie électronique les communications relatives aux solutions d'épargne ainsi que les actualités du groupe ?

 Oui Non

Convocation aux Assemblées Générales de votre épargne CORUM XL

Vous souhaitez recevoir votre convocation aux Assemblées Générales par :

 E-mail Courrier postal

Corum Asset Management ne transmet pas vos informations personnelles à des fins commerciales.

CORUM XL

SCPI à capital variable social de 414 704 938 € au 30 septembre 2019

1 rue Euler, 75008 Paris - Tél. : 01 53 75 87 48 - email : corum@corum.fr - www.corum.fr

RCS Paris 824 562 581 - Objet social : Acquisition et Gestion d'un patrimoine immobilier locatif.



SOUSCRIPTION

PLEINE PROPRIÉTÉ

DÉMEMBREMENT

nue-propiété usufruit

Prix de la part : **189,00 €** Prix de la part démembrée : _____ € Durée du démembrement : _____ ans
(si viager indiquer 99 ans)

Nombre de parts : _____ et en chiffres
en toutes lettres

Montant souscrit : _____ €
en toutes lettres et en chiffres

Origine des fonds (Lors de l'acquisition des parts, la société se réserve le droit de demander des pièces supplémentaires).

Nature des fonds propres	Montant	Exemple de justificatif à joindre
<input type="checkbox"/> Épargne	_____ €	Relevés de comptes
<input type="checkbox"/> Héritage, Donation, Cession d'actifs immobiliers	_____ €	Acte notarié
<input type="checkbox"/> Cessions d'actifs mobiliers, Réemploi des fonds	_____ €	Relevé d'opération
<input type="checkbox"/> Crédit pour un montant de	_____ €	Offre de prêt
Nom de la banque _____ Code postal _____		
<input type="checkbox"/> Autres (indemnités,...)	_____ €	Justificatif probant

Païement païement par le souscripteur païement par un tiers (dans le cas d'une donation, joindre la déclaration de don manuel 2735-SD)

Coordonnées du payeur s'il n'est pas l'acheteur (fournir une pièce justificative d'identité du payeur personne physique en cours de validité)

Provenance des fonds France Union Européenne Autre (précisez) : _____

(Joindre un RIB du compte expéditeur de l'émetteur)

MODE DE RÈGLEMENT (UN SEUL CHOIX POSSIBLE)



Pour valider votre souscription dans les plus brefs délais :

Privilégiez le prélèvement et assurez-vous qu'il interviendra sur un **compte courant** suffisamment approvisionné.

Prévenez votre conseiller bancaire du prélèvement en précisant le numéro ICS de CORUM XL FR68ZZZ851CBF

Anticipez l'envoi de votre dossier : les fonds doivent être présents sur le compte de CORUM XL avant la fin du mois pour que votre dossier puisse être validé sur le mois en cours.

chèque, du montant exact, à l'ordre de CORUM XL

virement, du montant exact, sur le compte de CORUM XL - BNPPARIBAS CAPI

IBAN : FR76 3000 4022 0900 0109 1418 582 - BIC : BNPAFRPPXXX avec le libellé type suivant : "NOM - PRÉNOM" du souscripteur

prélèvement : remplir le mandat de prélèvement SEPA ci-dessous (date du prélèvement selon la date de réception de votre dossier complet : le 10 ou le 25 du mois)

Titulaire du compte _____
IBAN _____
BIC _____
Domiciliation bancaire _____

Créancier :
CORUM XL
1 rue Euler - 75008 Paris
ICS : FR68ZZZ851CBF

Le compte bancaire (compte courant uniquement) doit être ouvert au nom de l'Associé dans un établissement financier domicilié en France ou dans l'Union Européenne (zone SEPA). En signant le présent mandat, j'autorise la société de gestion Corum Asset Management, en tant que gérant de CORUM XL, à envoyer des instructions à ma banque pour débiter mon compte aux coordonnées bancaires ci-dessus du montant du au titre de ma souscription CORUM XL

SIGNATURE(S)

déclare(nt) :

- avoir pris connaissance des conditions de souscription figurant en dernière page, et notamment de l'avertissement,
- avoir reçu et pris connaissance des statuts, de la note d'information, du dernier bulletin trimestriel d'information, du document d'informations clés et du dernier rapport annuel, disponibles sur le site internet www.corum.fr,
- que les fonds n'ont pas d'origine délictueuse ou criminelle au sens de la réglementation relative à la lutte anti-blanchiment et au financement du terrorisme,
- avoir reçu une copie du bulletin de souscription.

Fait à _____ Le ____ / ____ / ____

Signature du souscripteur* : _____ Signature du co-souscripteur* : _____

CADRE RÉSERVÉ AU CONSEILLER

Code Conseiller _____
Société _____
Nom _____
Email **EUODIA COURTAGE**
131 avenue Charles de Gaulle
92200 Neuilly-Sur-Seine
Téléphone **Tél. 01 47 38 30 07 - www.euodia.fr**
Signature **SIRET 814 211 850 0015 - SARL capital 3 000 €**
Orias 16001534 - CIF E008424



AVERTISSEMENT

La société de gestion ne garantit pas la revente des parts. Le capital investi et les revenus ne sont pas garantis et dépendront de l'évolution du marché immobilier sur la durée de placement et du cours des devises. La durée de conservation des parts recommandée est comprise entre 8 et 12 ans et la liquidité du placement est limitée durant toute la durée de vie de la SCPI. Avant tout investissement, vous devez vérifier qu'il est adapté à votre situation patrimoniale.

Date de création

9/12/2016.

Durée

La durée de la société est fixée à 99 années à compter du jour de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Augmentation du capital

CORUM XL étant une SCPI à capital variable, le capital plafond est fixé statutairement. Les souscriptions seront reçues sans formalité particulière, jusqu'à concurrence de ce montant.

Ouverture des souscriptions

3 avril 2017.

Prix de souscription (à compter du 1^{er} avril 2018)

Nominal :	150,00 €
Prime d'émission :	39,00 €
dont commission de souscription due :	
- au titre des frais de collecte :	20,41 €
- au titre des frais de recherche et d'investissement :	2,27 €
soit un prix de souscription net de tous autres frais :	189,00 €

La société de gestion Corum Asset Management perçoit de la SCPI CORUM XL, lors des augmentations de capital, une commission de souscription de 12 % TTI du prix de souscription, prélevée sur la prime d'émission.

Cette commission supporte :

- les frais de collecte à hauteur de 10.80 % TTI (la commission est exonérée de TVA conformément à l'article 261 C-1^{er}-e du Code général des impôts),
- les frais de recherche et d'investissement à hauteur de 1,20 % TTI (commission exonérée en vertu de l'article 135, paragraphe 1, sous g) de la directive 2006/112/Ce du Conseil du 28 novembre 2006).

Prix de retrait (à compter du 1^{er} avril 2018)

166,32 € par part. Ce prix correspond au prix de souscription actuel de 189 € diminué de la commission de souscription de 22,68 €.

Nombre de parts

Minimum de souscription d'une (1) part sociale entière pour tout nouvel associé (à compter du 1^{er} avril 2018).

Parts sociales

Les parts sociales peuvent être fractionnées en dixièmes, centièmes, millièmes, dix millièmes.

Souscriptions à crédit

L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que l'obtention d'un financement pour la souscription à crédit de parts de CORUM XL n'est pas garantie et dépend de la situation patrimoniale, personnelle et fiscale de chaque client. En cas d'investissement à crédit, nous attirons votre attention sur le remboursement des intérêts d'emprunt et sur le remboursement du capital en cas de retournement du marché immobilier, ainsi que sur la potentielle déductibilité des intérêts d'emprunt de vos revenus. Si le rendement des parts achetées à crédit n'est pas suffisant pour rembourser le crédit, ou en cas de baisse des prix lors de la vente des parts, le souscripteur devra payer la différence.

Modalités de règlement

Le règlement s'effectue à l'ordre de CORUM XL au moment de la souscription et pour la totalité du prix de souscription : 189 € (ou

quote-part du prix en démembrement) x nombre de parts/fractions de part. Remplir en toutes lettres les mentions correspondantes (nombre de parts et montant souscrit).

Le règlement correspondant doit être joint obligatoirement. En cas de financement à crédit, la demande de prêt doit être envoyée simultanément à l'organisme prêteur, le bulletin de souscription ne pouvant être enregistré qu'une fois l'accord de prêt et le règlement obtenus. Cependant, dès réception de l'offre de prêt, il est souhaitable de l'envoyer accompagnée du bulletin de souscription à la société de gestion qui enregistrera alors la souscription dès réception des fonds. Les dossiers complets sont enregistrés selon leur ordre d'horodatage par la société de gestion.

Date de jouissance

Le premier jour du sixième mois qui suit la souscription et son règlement.

Périodicité de distribution

La fréquence de versements des dividendes potentiels est mensuelle.

Prélèvement à la source obligatoire sur produits financiers

Les revenus financiers sont soumis à l'impôt sur les revenus. Pour tout associé personne physique, résidant fiscalement en France, la société de gestion opère un prélèvement à la source obligatoire de 12,8% (hors prélèvements sociaux de 17,2 %) sur les produits financiers. Ce prélèvement constitue un acompte d'impôt sur le revenu. Il est imputable sur l'impôt sur le revenu, et éventuellement restituable s'il excède l'impôt dû. Les associés peuvent en demander la dispense en envoyant à CORUM XL une attestation sur l'honneur annuelle et avant le 30 novembre de chaque année (art. 242 quarter du CGI).

Déclaration de l'acheteur sur l'origine des fonds

Dans le cadre des dispositions réglementaires en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, les établissements financiers et les professionnels du patrimoine sont dans l'obligation de vérifier l'origine légale des capitaux qui leur sont confiés. Il conviendra de joindre au présent bulletin, les pièces justificatives.

Commercialisation

Dans le cadre de la commercialisation de CORUM XL, Corum Asset Management est susceptible de reverser une rétrocession aux intermédiaires habilités, allant de 0 à 70 % des frais de collecte.

Démarchage

En cas de démarchage bancaire ou financier, le souscripteur dispose d'un délai de réflexion de 48 heures, défini à l'article L 341.16 iv du Code monétaire et financier.

Démembrement

Si la souscription est démembrée, elle doit être accompagnée du mandat de recherche ou de la convention de démembrement dans lesquels sont précisées les modalités et conditions générales du démembrement.

Options

Si les options de souscription "Plan Épargne Immobilier" et "Réinvestissement des dividendes" sont choisies, la souscription doit être accompagnée du mandat correspondant où sont précisées les modalités et conditions générales des options.

La note d'information prévue par le Code Monétaire et Financier a obtenu le visa SCPI n°19-10 en date du 28 mai 2019 de l'Autorité des Marchés Financiers. Les statuts ont été publiés aux Petites affiches en date du 23 décembre 2016. Corum Asset Management et votre Distributeur sont responsables de leurs traitements respectifs des données personnelles collectées au sens des dispositions du Règlement 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 (ci-après le "RGPD") et la loi 78-17 du 06/01/78, telle que modifiée et procèdent audit traitement conformément à l'article 6(1) c) du RGPD. Sont seuls destinataires de tout ou partie des données, les membres habilités de Corum Asset Management, les autorités légales, administratives ou réglementaires qui sont en droit, au regard de leur statut, de les recevoir, les prestataires de Corum Asset Management qui interviennent en leur qualité de sous-traitant. Les données personnelles collectées dans le présent document ont pour finalité l'exécution du contrat. Ces données seront conservées pendant toute la durée du contrat, puis durant le délai légal de minimum 5 ans. Conformément au RGPD et à la loi 78-17 du 06/01/78, toute personne concernée dispose auprès de Corum Asset Management, 1 rue Euler 75008 Paris, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, et de portabilité sur les informations la concernant. Les conditions d'utilisation et la durée de conservation des données personnelles sont disponibles dans les mentions légales sur www.corum.fr.

Corum Asset Management

SAS au capital de 600.000 € - RCS Paris n° 531 636 546 - 1 rue Euler - 75008 Paris - www.corum.fr

Société de gestion de portefeuille agréée par l'AMF sous le numéro GP-11000012 le 14 avril 2011, agrément AIFM en date du 10 juillet 2014 au titre de la directive 2011/61/UE. Mandataire non exclusif en opérations de banque et en services de paiement (MOBSP), Mandataire d'intermédiaire d'assurance (MIA) - N°ORIAS 15003552 - www.orias.fr

